

Séance ordinaire du conseil municipal du 6 août 2018

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 6 août 2018 à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire suppléant, Pascal Tremblay, mesdames les conseillères, Danielle Perreault et Lisette Falker et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Jocelyn Guévremont, Robert Pellerin et Gaétan Bérard.

Est absent : monsieur le maire, Christian Goulet.

Est absente : madame la conseillère, Isabelle Charette.

Est également présent : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général et assistant-greffier.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire suppléant, Pascal Tremblay constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

2018-08-01

Adoption du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2018

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que soit approuvé le procès-verbal de la séance tenue le 3 juillet 2018. Les membres du conseil ayant reçu copie de ce document avant la présente séance et ayant constaté sa fidèle transcription, dispensent la greffière de sa lecture et l'approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

De 19h35 à 20h07

Lors de la période de questions, différents intervenants prennent la parole.

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 24 juillet 2018

La greffière dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 24 juillet 2018.

2018-08-02

Demande d'autorisation d'usage conditionnel - 570 et 580 rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel présentée par *monsieur Alexandre Allard* ;

ATTENDU que la demande a pour but d'aménager aux 570 et 580 rue Notre-Dame, un projet intégré composé de trois habitations multifamiliales de huit logements ;

ATTENDU la trop forte densité d'occupation du site, tant au niveau du nombre de logements que du pourcentage d'occupation du sol ;

ATTENDU le manque d'information permettant d'évaluer l'impact visuel des futurs bâtiments dans l'environnement ;

ATTENDU le manque d'information relativement à la diversification des logements ainsi qu'à la disposition et la cueillette des matières résiduelles ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal refuse la demande d'autorisation d'un usage conditionnel relative aux 570 et 580 rue Notre-Dame, telle que présentée par monsieur Allard.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-08-03

Demande de permis PIIA enseigne - 1130 rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *madame Isabelle Duval* ;

ATTENDU que le projet vise à installer une enseigne à l'intérieur de la structure sur poteaux existante au 1130 rue Notre-Dame ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, sous condition ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal approuve le plan du projet d'enseigne au 1130, rue Notre-Dame, à la condition que l'espace entre l'enseigne projetée et le panneau blanc en dessous de cette dernière soit conservé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-08-04

Demande de dérogation mineure - 78 rue des Épinettes

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur Olivier Paris-Roy* ;

ATTENDU que la demande a pour but d'aménager un logement additionnel au 78 rue des Épinettes, dont la superficie du logement additionnel excède le tiers de la superficie totale de plancher du bâtiment principal, ce qui déroge à l'article 4.1.1 du Règlement de zonage numéro RRU2-2012 ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 78 rue des Épinettes, telle que présentée par *monsieur Paris-Roy*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-08-05

Demande de permis PIIA - lot 3 065 341

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Evex Construction Inc.* ;

ATTENDU que le projet vise à construire sur le lot 3 065 341, le premier bâtiment du projet intégré constitué de trois habitations multifamiliales de 12 logements ;

ATTENDU que suite à la tenue du Comité consultatif d'urbanisme, le promoteur du projet a déposé un nouveau plan de l'élévation latérale droite redessinée, afin de la rendre plus attrayante visuellement ;

ATTENDU la qualité architecturale du projet ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, sous condition ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que le conseil municipal approuve les plans de construction du premier bâtiment projeté sur le lot 3 065 341 incluant le nouveau plan de l'élévation droite, ainsi que le plan d'implantation et d'aménagement extérieur de l'ensemble du projet, à la condition que l'ensemble des éléments qui compose le plan d'aménagement soit réalisé, tel qu'illustré audit plan.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-08-06

Demande d'autorisation d'usage conditionnel - 538, 540 et 560 rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel présentée par *le Groupe Evex* ;

ATTENDU que la demande a pour but d'aménager aux 538, 540 et 560 rue Notre-Dame, un projet intégré composé de trois habitations multifamiliales de douze logements ;

ATTENDU que le projet intégré proposé respecte les critères d'évaluation du règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008 ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, sous conditions ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal accepte la demande d'autorisation d'un usage conditionnel relative aux 538, 540 et 560 rue Notre-Dame, présentée par *le Groupe Evex*, aux fins d'autoriser l'aménagement d'un projet intégré composé de trois habitations multifamiliales de douze logements aux conditions suivantes :

- au dépôt, préalablement à l'émission des permis de construction, d'une étude préparée par un ingénieur qui démontre le mode d'évacuation des eaux de ruissellement du site ;
- au dépôt, préalablement à l'occupation du premier logement disponible, d'une attestation de l'ingénieur à l'effet que lesdits travaux d'évacuation des eaux ont été réalisés conformément à ladite étude ;
- le projet doit comporter des logements adaptés pour des personnes à mobilité réduite, minimalement au rez-de-chaussée du premier bâtiment à construire ;
- ces logements doivent être munis de cases de stationnement et de trottoirs conçus en fonction de l'utilisation de fauteuils roulants ;

- afin d'éviter la présence de bacs roulants, la disposition des matières résiduelles devra s'effectuer uniquement dans des conteneurs disposés en cour arrière ;
- le remisage devra s'effectuer uniquement à l'intérieur des bâtiments d'habitation.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-08-07

Demande d'autorisation de démolition - 538 rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation de démolition présentée par *Groupe Evex* ;

ATTENDU que le projet vise la démolition d'une habitation unifamiliale située au 538 rue Notre-Dame ;

ATTENDU que le bâtiment n'est pas inclus à l'inventaire patrimonial de la MRC de D'Autray ;

ATTENDU que le conseil municipal, après étude de la demande et la prise en considération des différents critères mentionnés à l'article 8.2 du règlement numéro 161-2011 concernant la démolition d'immeubles, entend accepter la demande de démolition ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal autorise la démolition de l'habitation unifamiliale située au 538 rue Notre-Dame.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-08-08

Demande d'autorisation de démolition - 540 rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation de démolition présentée par *Groupe Evex* ;

ATTENDU que le projet vise la démolition d'une habitation unifamiliale située au 540 rue Notre-Dame ;

ATTENDU que le bâtiment n'est pas inclus à l'inventaire patrimonial de la MRC de D'Autray ;

ATTENDU que le conseil municipal, après étude de la demande et la prise en considération des différents critères mentionnés à l'article 8.2 du règlement numéro 161-2011 concernant la démolition d'immeubles, entend accepter la demande de démolition ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal autorise la démolition de l'habitation unifamiliale située au 540 rue Notre-Dame.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-08-09

Demande d'autorisation de démolition - 560 rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation de démolition présentée par *Groupe Evex* ;

ATTENDU que le projet vise la démolition d'un bâtiment commercial situé au 560 rue Notre-Dame ;

ATTENDU que le bâtiment n'est pas inclus à l'inventaire patrimonial de la MRC de D'Autray ;

ATTENDU que le conseil municipal, après étude de la demande et la prise en considération des différents critères mentionnés à l'article 8.2 du règlement numéro 161-2011 concernant la démolition d'immeubles, entend accepter la demande de démolition ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal autorise la démolition du bâtiment commercial situé au 560 rue Notre-Dame.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-08-10

Avis de motion - modification au règlement de zonage

Je, Gaétan Bérard, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 aux fins d'interdire les points de vente de cannabis à moins de 1 000 mètres d'un établissement scolaire.

2018-08-11

Avis de motion et dépôt du projet de règlement - modification gestion des règlements d'urbanisme

Je, Lisette Falker, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2018-08-12

Adoption du projet de règlement numéro RRU5-3-2018

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro RRU5-3-2018 intitulé : *Règlement aux fins de modifier diverses dispositions du règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro RRU5-2012*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-08-13

Avis de motion et dépôt du projet de règlement - modification aux règlements de lotissement et de PIIA

Je, Lisette Falker, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de lotissement et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement aux opérations cadastrales effectuées au cadastre horizontal dans le cadre d'une déclaration de copropriété divise.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2018-08-14

Avis de motion et dépôt du projet de règlement - modification aux règlements de zonage et relatif aux usages conditionnels

Je, Lisette Falker, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et le Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008, relativement au projet d'agrandissement de la résidence pour personnes âgées *Souvenirs du coeur*.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2018-08-15

Adoption du projet de règlement 241-2018

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 241-2018 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et le Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008, relativement au projet d'agrandissement de la résidence pour personnes âgées Souvenirs du coeur*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt certificat d'absence demande participation référendum - projet de règlement numéro RRU2-41-2018

La greffière dépose un certificat relatif à l'absence de demande valide de participation à un référendum concernant le second projet de règlement numéro RRU2-41-2018 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement de créer, à même une partie de la zone R-73, la zone R-171 afin d'y autoriser les habitations bifamiliales isolées.*

2018-08-16

Adoption du règlement numéro RRU2-41-2018

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro RRU2-41-2018 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement de créer, à même une partie de la zone R-73, la zone R-171 afin d'y autoriser les habitations bifamiliales isolées, tel que déposé.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-08-17

Sinfonia de Lanaudière - souscription

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal souscrit une somme de 500 \$ à *La Sinfonia de Lanaudière* dans le cadre de sa campagne de financement annuelle ;

Que cette dépense soit assumée par le poste budgétaire 02 110 00 970 *Subventions et dons des élus.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-08-18

Participation au tournoi de golf - Association Spécial Spatial

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal souscrit une somme de 590 \$ à *L'Association Spécial Spatial* dans le cadre de la 10^e édition de l'*Omnium de golf Compo Recycle*, au profit de l'organisme ;

Que cette dépense soit assumée par le poste budgétaire 02 110 00 970 *Subventions et dons des élus.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-08-19

Acquisition d'une oeuvre d'art de l'artiste Françoise Pascals

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal mandate le Service des loisirs, de la culture et relations à la communauté pour procéder à l'évaluation du tableau *La roche pleureuse* de l'artiste Françoise Pascals et autorise un montant maximal de 2 000 \$ pour l'acquisition de cette oeuvre d'art ;

Que cette dépense soit appropriée au poste budgétaire 02 702 59 670 *Achat bien culturel et patrimonial*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-08-20

Nomination - répondant en matière d'accommodement pour un motif religieux

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal nomme madame Karine Brousseau, conseillère en ressources humaines, à titre de répondant en matière d'accommodement pour un motif religieux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-08-21

Ratification d'embauche - Service des loisirs

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie ratifie l'embauche de la personne suivante :

| Nom | Titre | Taux horaire |
|-------------------|---|---------------------|
| Laurence Bilodeau | Animatrice - service de garde du 16 juillet au 17 août 2018 | 12,36 \$ |

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-08-22

Adoption du règlement numéro 002-21-2018

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 002-21-2018 intitulé : *Règlement de perception relatif à l'entretien des barrages*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-08-23

Autorisation de travaux et de paiement de divers projets

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise l'exécution des travaux décrits à l'avis de changement suivant :

Règlement 228-2017 - Travaux de réaménagement de l'intersection des routes 131 et 138 et du stationnement de l'hôtel de Ville

| | | |
|----------------------------|-------------|-------------|
| Généreux Construction inc. | Avenant 213 | 1 840,17 \$ |
|----------------------------|-------------|-------------|

Règlement 230-2017 - Travaux de pavage, de réfection du pavage de la rue du Tricentenaire

| | | |
|-----------------------|-------------|-------------|
| 9306-1380 Québec inc. | Avenant 212 | 7 530,86 \$ |
|-----------------------|-------------|-------------|

Que le conseil autorise les paiements suivants dans le cadre des travaux autorisés par différents règlements soit :

Règlement 211-2015 – Travaux de mise aux normes, de rénovation et de réaménagement du presbytère

| | | |
|--|-------------|--------------|
| Gilles Malo inc. | Coupon 1151 | 26 754,60 \$ |
| Les Entreprises de peinture Éric Champagne | Coupon 1157 | 10 807,65 \$ |

Règlement 223-2017 - Travaux d'aménagement du parc Gérard-Lavallée, relocalisation et l'amélioration des terrains de tennis, du terrain de ballon-panier ainsi que les aires de jeux d'entraînement

| | | |
|-----------------------------------|-------------|--------------|
| Terrassements Multi-Paysages inc. | Coupon 1154 | 53 439,90 \$ |
|-----------------------------------|-------------|--------------|

Règlement 226-2017 - Acquisition d'ameublement et la réalisation de travaux de rénovation, d'entretien et de réaménagement de différents immeubles municipaux

| | | |
|-----------|-------------|-------------|
| Thermomax | Coupon 1156 | 1 812,01 \$ |
|-----------|-------------|-------------|

Règlement 227-2017 - Travaux de réhabilitation de différents tronçons de la conduite sanitaire gravitaire implantée en bordure du fleuve Saint-Laurent

| | | |
|---------------------------|-------------|---------------|
| AGI environnement inc. | Coupon 1159 | 236 705,30 \$ |
| GBI Experts-Conseils inc. | Coupon 1161 | 10 060,32 \$ |
| AGI environnement inc. | Coupon 1164 | 62 578,02 \$ |

Règlement 228-2017 - Travaux de réaménagement de l'intersection des routes 131 et 138 et du stationnement de l'hôtel de Ville

| | | |
|----------------------------|-------------|---------------|
| WSP Canada inc. | Coupon 1152 | 23 264,85 \$ |
| Solmatech inc. | Coupon 1153 | 3 038,22 \$ |
| Technima inc. | Coupon 1155 | 6 553,58 \$ |
| Généreux Construction inc. | Coupon 1160 | 497 783,64 \$ |

Règlement 231-2017 - Construction d'installation septique sur trois immeubles spécifiques

| | | |
|---------------------------|-------------|--------------|
| Excavation Champagne enr. | Coupon 1158 | 60 216,29 \$ |
| Nordikeau | Coupon 1163 | 454,15 \$ |

Règlement 238-2018 - Paiement de la quote-part du coût des travaux exécutés - entente relative à des travaux municipaux

| | | |
|-------------------------|-------------|-----------|
| Groupe Lexis Média inc. | Coupon 1162 | 142,57 \$ |
|-------------------------|-------------|-----------|

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Autorisation de dépenses

Conformément aux dispositions de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier dépose un rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires, pour la période du 26 juin au 25 juillet 2018.

2018-08-24

Autorisation de paiement - comptes à payer

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du 27 juin au 30 juillet 2018 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 1 733 741,51 \$, selon le rapport déposé par le Service des comptes payables (chèques numéros 727 à 729, 47618, 47622, 47630, 47636, 47645, 47769 à 47838, 47841, 47843 à 48030).

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-08-25

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h27.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Pascal Tremblay, maire suppléant Marc-Olivier Breault, directeur
général et assistant-greffier

**Approbation, par le maire suppléant, des règlements et résolutions
(art. 53 L.C.V.)**

Je soussigné, Pascal Tremblay, maire suppléant de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 7^e jour du mois d'août 2018.

Pascal Tremblay, maire suppléant